

AVISU CESEC 2022-12¹
AVIS CESEC 2022-12

*Relatif à la
Rilativu à a*

**Promotion de la santé pour tous, en tous lieux, une ambition portée par la
Collectivité de Corse**

*Prumuzione di a salute per tutti inghjilocu, un'ambizione purtada da a Cullettivita di
Corsica*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 08 avril 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la **promotion de la santé pour tous, en tous lieux, une ambition portée par la Collectivité de Corse ;**

*Vistu a lettera di presentazione di l'08 d'aprili di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a **prumuzione di a salute per tutti inghjilocu, un'ambizione purtada da a Cullettivita di Corsica;***

Après avoir **entendu**, Madame Bianca Fazi – Conseillère exécutive en charge des politiques publiques en matière sociales et médico-sociales ;

Sur rapport de François CASABIANCA, pour la commission « Précarité solidarités santé cohésion sociale et habitat sport et vie associative » ;

À nant'à u raportu di François CASABIANCA, per a cummissione « precarietà - solidarietà, salute, cusionone suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa»

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 26 d'aprili di u 2022, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita

Le rapport présentement soumis à l'avis **du CESECC** fait suite aux Deuxièmes assises territoriales de la santé qui se sont tenues au mois de mars dernier.

Il porte la conviction que la santé est un tout unique (paradigme One health), et expose les trois étapes de la construction de la stratégie de santé de la Collectivité de Corse, et, en particulier, la troisième étape, à savoir le portage dans un cadre partenarial élargi d'une vision ambitieuse de la santé au travers de plusieurs axes.

Les axes de cette vision ambitieuse sont les suivants :

- ✓ Le développement des compétences psycho-sociales (CPS) ;
- ✓ La mise en place d'offres attentionnées à destination des publics fragiles ;
- ✓ La création de lieux de ressources, et en particulier, une maison des 1 000 jours.

Le CESECC salue la vision volontariste et positive de la Collectivité de Corse en matière de politiques de santé, ainsi que l'importance de la porter sur tous les territoires.

Le CESECC souligne la nécessité d'une coordination et des partenariats les plus larges pour un maillage efficace du territoire.

Le CESECC partage le caractère prioritaire accordé à la prévention et la promotion de la santé, au-delà des seules nécessités thérapeutiques.

Le CESECC se réjouit, dans le cadre du développement d'offres attentionnées à destination des publics fragiles, de la mise en œuvre d'un projet de BuSS (Camping-car santé-social) en plaine orientale, puis dans l'Alta-Rocca. **Il souligne** l'importance et les aspects positifs de cette démarche "d'aller vers", et le fait que cela corresponde à un réel besoin de proximité sur les territoires.

Le CESECC espère que cette démarche de conception des politiques publiques territoriales en matière de santé et des équilibres de responsabilités avec les domaines régaliens, sera par la suite traduite sous une forme programmatique et comportera un volet d'évaluation de ces politiques publiques.

Le CESECC émet un avis favorable à l'adoption du rapport sur la promotion de la santé pour tous, en tous lieux.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI